



Locatio via une agence immobiliere

Par **machi**, le **20/01/2010** à **11:02**

Bonjour, je suis propriétaire de murs commerciaux. Mon local est actuellement vide de tout occupant. Dernièrement l'agence immo (que l'on appellera agence 1) m'appelle pour me dire qu'elle a un éventuel locataire mais qui ne peut mettre plus de 450 e sur un loyer (sachant que j'en demande 500 e). Je refuse cette offre. Quelques jours plus tard une agence (que l'on appellera agence 2) m'appelle pour me dire qu'elle a un candidat d'accord sur le loyer (500 e). J'accepte donc cette offre. Mais il s'avère qu'en fait il s'agit de du même candidat (entre agence 1 et 2). L'agence 1, sachant cela, me menace de tribunal. Je n'ai aucune exclusivité avec l'agence 1, et de plus je n'étais pas présent lors de la visite effectuée par l'agence 1 avec ce locataire éventuel, je n'est donc pas signé de bon de visite, je ne connais pas ce locataire et ne l'ai jamais vu. Pui-je toutefois signer un bail de location avec lui et l'agence 2 ? merci de bien vouloir me répondre.